

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 6 mars 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

**ADMINISTRATION**

**39-03-17**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**40-03-17**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-02-06**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

**ADOPTÉE**

**41-03-17**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-02-13**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2017.

**ADOPTÉE**

42-03-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-02-15**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2017.

**ADOPTÉE**

43-03-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-02-20**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2017-02-06**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 février 2017.

**CORRESPONDANCE**

- De M. Michel Saint Denis, directeur général régional du Patrimoine canadien, une correspondance informant la Ville que la demande de financement soumise dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts, volet Soutien à la programmation, a été approuvé et qu'une subvention au montant de 80 000 \$ sera versée. Cette subvention est pour deux exercices financiers soit 2017-2018 et 2018-2019.
- De M. Louis Bélanger, inc., chef des Centres de services de New Carlisle du ministère des Transports, une correspondance indiquant que des employés de la Ville ont causé des dommages à leur propriété lors des réparations d'un bris d'aqueduc en face du 299, route 132 Est le 2 février 2017, et que les réparations nécessaires seront facturées directement à la Ville par l'entreprise chargée de réaliser les travaux.
- De M. Michel St-Pierre, coordonnateur à la Société nationale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance informant la Ville que la candidature déposée, quoique fort intéressante, dans le cadre de l'événement d'impact régional de la Fête nationale du Québec 2017, n'a pas été retenue pour l'édition 2017.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité Incendie à la MRC de Bonaventure, une correspondance accompagnée d'un chèque au montant de 2 394 \$, et ce, dans le cadre du programme de subvention pour la formation de deux (2) candidats pour la formation des pompiers volontaires (Volet 2).

- Du Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse, la transmission d'une copie des états financiers de leur organisme au 31 décembre 2016, et ce, tel que précisé au protocole d'entente signé précédemment.
- De la MRC de Bonaventure :
  - . un chèque au montant de 15 000 \$, représentant le dernier versement pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales) pour l'année 2016;
  - . un chèque au montant de 66 528,73 \$ pour la compensation du recyclage pour l'année 2015, représentant 80 % de la subvention et indiquant que le dernier versement sera envoyé en avril.
- De Mme Anne-Marie Flowers de la MRC de Bonaventure, une copie de leur Règlement 2017-01 établissant la répartition des quotes-parts de la MRC pour l'année 2017 ainsi que le 2017-02 ayant pour objet de fixer le taux de taxes foncières générales et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC pour l'exercice financier 2017.
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, copie d'une correspondance reçue d'Environnement Vert Plus concernant l'extraction de pétrole et de gaz en Gaspésie, incluant un suivi de la rencontre du conseil des maires de Bonaventure.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, un rapport mensuel des sorties effectuées pour les mois de janvier et février 2017.
- D'un contribuable de la Ville, une correspondance incluant des commentaires relativement à l'élection des préfets au suffrage universel.
- De Baie-des-Chaleurs active et en santé, une correspondance relativement à des démarches entreprises auprès de citoyens dans le projet de création d'un jardin communautaire sur l'avenue Bert-Dimock ainsi qu'une demande signée par des citoyens appuyant ledit projet et une autre par des citoyens n'étant pas en accord avec le projet.

44-03-17

#### **COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent vingt-et-un mille vingt-et-un dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (321 021,97 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

45-03-17

#### **REMPLACEMENT - TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**Considérant que** la trésorière adjointe sera en vacances pour la période du 27 février 2017 au 28 mars 2017 et qu'il y a lieu de nommer une remplaçante pour s'acquitter des affaires régulières du département de la comptabilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**De nommer** madame Holly McColm à titre de trésorière adjointe, et ce, pendant la période de vacances de madame Monique Barriault, soit du 27 février 2017 au 28 mars 2017.

**ADOPTÉE**

**FINANCEMENT ET REFINANCEMENT - 4 509 000 \$**

46-03-17

**ADJUDICATION**

**Attendu que** conformément aux règlements d'emprunt numéros 904-11, 915-12, 1010-16, 1009-16, 1007-16, 977-15 et 986-15, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**Attendu que** la Ville de New Richmond a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mars 2017, au montant de 4 509 000 \$;

**Attendu qu'**à la suite de cette demande, la Ville de New Richmond a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût réel</b>
Financière Banque nationale inc.	98,80500 \$	262 000 \$	1,20000 %	2018	2,21858 %
		268 000 \$	1,30000 %	2019	
		274 000 \$	1,50000 %	2020	
		281 000 \$	1,70000 %	2021	
		3 424 000 \$	2,00000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,37700 \$	262 000 \$	1,15000 %	2018	2,23358 %
		268 000 \$	1,25000 %	2019	
		274 000 \$	1,50000 %	2020	
		281 000 \$	1,70000 %	2021	
		3 424 000 \$	1,90000 %	2022	

**Attendu que** l'offre provenant de Financière Banque nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** l'émission d'obligations au montant de 4 509 000 \$ de la Ville de New Richmond soit adjugée à Financière Banque nationale inc.;

**Que** demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**Que** le maire et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe de la Ville à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

47-03-17

**COURTE ÉCHÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 509 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 904-11, 915-12, 1010-16, 1009-16, 1007-16, 977-15, et 986-15, la Ville de New Richmond émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 904-11, 915-12, 1007-16, 977-15 et 986-15, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

48-03-17

**CONCORDANCE**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations par échéance, pour un montant total de 4 509 000 \$;

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
904-11	1 017 300 \$
915-12	122 345 \$
1010-16	34 512 \$
1009-16	27 448 \$
1007-16	256 012 \$
977-15	56 806 \$
977-15	56 805 \$
986-15	1 151 555 \$
986-15	1 786 217 \$

**Attendu que**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 509 000 \$;

**Que** les obligations soit une obligation par échéance, soient datées du 21 mars 2017;

**Que** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

**Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

**Que** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE NEW RICHMOND  
CARREFOUR BAIE-DES-CHALEURS  
120, BLVD. PERRON  
NEW RICHMOND, QC  
G0C 2B0

**Que** les intérêts soient payables semi annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;

**Que** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**Que** les obligations soient signées par le maire et le trésorier ou la trésorière adjointe. La Ville de New Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

**49-03-17**

**TABLEAU COMBINÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de quatre millions cinq cent neuf mille dollars (4 509 000 \$), tel que déposé et que le trésorier ou la trésorière adjointe de la Ville soient autorisés à signer le document pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**50-03-17**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De nommer** madame Geneviève Braconnier, conseillère, à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

**ADOPTÉE**

**51-03-17**

**CLUB NAUTIQUE DE NEW RICHMOND INC. - SUBVENTION ANNUELLE**

*Compte tenu de leur lien avec le Club nautique de New Richmond inc., les conseillers Geneviève Braconnier et Jean Cormier se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Club nautique a procédé en 2013 à des travaux de réfection de ses infrastructures;

**Considérant que** la Ville a pris un engagement pour les années 2014 à 2018 inclusivement à l'effet de verser une subvention au Club nautique de New Richmond inc., et ce, en conformité avec l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**Considérant** le protocole d'entente signé à cet effet le 29 octobre 2013;

**Considérant que** ce protocole a pour fins principales de permettre au Club, suite auxdits travaux, de continuer d'alimenter le quai en électricité et de rendre accessible aux utilisateurs des installations sanitaires conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**De verser** une subvention pour l'année 2017 au montant de six mille cent cinquante-neuf dollars et cinq cents (6 159,05 \$), équivalent à l'écart entre l'évaluation municipale du bâtiment, avant et après les travaux de réfection, et ce, tel que stipulé dans le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Club nautique le 29 octobre 2013.

**ADOPTÉE**

#### **RÈGLEMENT 1000-16**

52-03-17

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1000-16 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau et décrétant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-quatre dollars (2 386 564 \$), remboursable en vingt-cinq (25) ans.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT - JOURNÉE D'ENREGISTREMENT DU 1<sup>ER</sup> MARS 2017**

La greffière dépose le certificat et le procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 1<sup>er</sup> mars 2017 pour le Règlement 1000-16.

53-03-17

#### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT - AMENDEMENT AUX LOIS MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Considérant que** lors de séances extraordinaires du Conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du Conseil;

**Considérant que** lors de séances extraordinaires, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du Conseil à ce type de séance;

**Considérant que** le Gouvernement du Québec a déjà permis la présence de membres du Conseil à des séances par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du Conseil provenant de la municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2-2) en son article 46 permettant à tout Conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37).

**Considérant** qu'il serait opportun que les membres du Conseil puissent participer à des séances extraordinaires du Conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication, permettant à ce membre du Conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du Conseil et le public;

**Considérant que** la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du Conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**De demander** au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du Conseil, les membres du Conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du Conseil physiquement présents à une séance du Conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

**De transmettre** copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux députés provinciaux pour appui.

**ADOPTÉE**

54-03-17

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2018 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

**Considérant que** la Ville a déposé une demande d'aide financière pour le projet de mise à jour de sa politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**Considérant que** le Ministère a signifié son acceptation pour ledit projet pour un montant de six mille dollars (6 000 \$);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire, monsieur Éric Dubé, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à ce titre, signer tous documents pertinents.

**De nommer** madame Ann-Julie Leblanc, directrice du Service des loisirs, à titre de personne responsable pour la Ville des questions familiales.

**ADOPTÉE**

55-03-17

**RÉSOLUTION D'APPUI - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**Considérant qu'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

**Considérant que** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, luttent contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**Considérant que** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;



**Considérant que** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**Considérant que** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De décréter** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**Que** le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

#### **CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

56-03-17

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

**Considérant que** les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**Considérant que** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**Considérant** la volonté de la Ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, et ce, pour une période de trois (3) ans, entrant en vigueur à la date de la signature.

**ADOPTÉE**

57-03-17

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement à la Croix-Rouge Canadienne d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-quatre cents (595,84 \$), représentant l'entente de services aux sinistrés et couvrant la période d'un (1) an, à compter de la date de signature.

**ADOPTÉE**

## **SERVICE DES LOISIRS**

58-03-17

### **MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'USAGERS POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

**Considérant** la volonté du Conseil de mettre sur pied un comité de travail ayant comme mandat de planifier la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

**Considérant** que ce comité sera formé de représentants entre autres, du Conseil municipal, de la Ville, des citoyens ainsi que des usagers;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE** : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de représentants pour le comité d'usagers dans le dossier de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin :

- M. Jean Cormier, à titre de représentant du Conseil municipal;
- Mme Ann-Julie LeBlanc, à titre de personne-ressource de la Ville;
- M. René Desrosiers, à titre de représentant des citoyens.

Il est également entendu que les personnes ainsi nommées, formant une partie du comité des usagers, auront pour mandat de nommer ultérieurement des représentants des usagers de l'aréna, afin de se joindre à eux.

**ADOPTÉE**

59-03-17

### **PROJET COLLECTIF D'ARÉNA - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL**

**Considérant que** la communauté de Gesgapegiag a entrepris des démarches auprès de la Ville afin d'évaluer la possibilité d'un projet collectif d'implantation d'un nouvel aréna à New Richmond;

**Considérant que** des rencontres et des discussions ont eues lieu à ce sujet;

**Considérant** l'opportunité que représente un partenariat de ce type pour New Richmond et Gesgapegiag;

**Considérant qu'**il y aurait lieu de former un comité de travail pour cedit projet afin d'évaluer les besoins des usagers, d'identifier un lieu potentiel d'implantation et d'en évaluer la faisabilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE** : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de représentants pour siéger sur le comité de travail concernant le projet collectif d'aréna entre la communauté de Gesgapegiag et la Ville :

- M. Éric Dubé, maire de la Ville de New Richmond;
- Mme Geneviève Braconnier, conseillère municipale;
- Mme Ann-Julie LeBlanc, directrice du Service des loisirs.

**ADOPTÉE**

60-03-17

**JEUX DES 50 ANS ET PLUS - GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE - PROTOCOLE D'ENTENTE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant que** la Ville de New Richmond, par sa résolution 141-05-16, a accepté de poser sa candidature pour devenir la ville hôte afin d'accueillir la 13<sup>e</sup> édition des Jeux des 50 ans et plus et a, par la suite, été retenue;

**Considérant que** la Ville de New Richmond s'est également engagée à signer un protocole d'entente avec les Jeux des 50 ans et plus et le Club des 50 ans et plus;

**Considérant que** la Ville souhaite favoriser ces Jeux qui ont un grand impact pour tous les aînés de la région;

**Considérant** les nombreuses retombées économiques pour la Ville ainsi que pour la région;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant les Jeux des 50 ans et plus - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE**

**UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

61-03-17

**DEMANDE D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement d'un montant de deux cent quarante-sept dollars (247 \$) à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, afin d'adhérer à cet organisme pour l'année 2017-2018.

**ADOPTÉE**

62-03-17

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De nommer** madame Ann-Julie LeBlanc, directrice du Service des loisirs ou sa remplaçante ainsi que madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale, à titre de représentantes à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui est prévue au début du mois de juin 2017.

**ADOPTÉE**

63-03-17

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2017 - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à déposer une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et québécois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'organisation des célébrations locales 2017 de la Fête nationale du Québec.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

**RÈGLEMENT 1028-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES HAIES - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1028-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 concernant le contrôle des haies, sera adopté à une séance ultérieure.

**RÈGLEMENT 1029-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LA PÉRIODE AUTORISÉE POUR LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1029-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 concernant la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile, sera adopté à une séance ultérieure.

64-03-17

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 127, BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour changer l'usage de la propriété du 127, boulevard Perron Ouest et pour accepter des modifications au niveau du revêtement extérieur et du stationnement;

**Considérant** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 25 janvier 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour changer l'usage de la propriété du 127, boulevard Perron Ouest et pour accepter des modifications au niveau du revêtement extérieur et du stationnement.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

65-03-17

**UTILISATION DU FONDS DE REVENUS DE GRAVIÈRES-SABLIÈRES POUR L'ANNÉE 2016 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'utiliser** le montant de dix mille huit cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (10 843,99 \$) provenant du fonds de revenus des gravières-sablières de l'année 2016, et ce, pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

## AUTORISATIONS D'ACHATS

66-03-17

### SOUSSION TRACTEUR CUB CADET - FONDS DE ROULEMENT

**Considérant** les offres déposées par l'entreprise Gaz Bar Caplan Mécanique Sport inc. pour l'achat d'un tracteur Cub Cadet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat d'un tracteur Cub Cadet à l'entreprise Gaz Bar Caplan Mécanique Sport inc. pour l'achat d'un tracteur Cub Cadet au prix de dix mille cent seize dollars et soixante-cinq cents (10 116,65 \$), taxes incluses. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

67-03-17

### SOUSSION REMORQUE – FONDS DE ROULEMENT

**Considérant** les offres reçues de deux (2) entreprises pour l'achat d'une remorque :

- Sports BG : 3 695 \$, taxes en sus;
- NAPA Pièces d'auto M.G.A et fils : 3 995 \$, taxes en sus.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat d'une remorque à l'entreprise Sports BG au prix de trois mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (3 695 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

68-03-17

### ADOPTION DU PLAN CORRECTEUR DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES

**Considérant que** la Ville a préparé un plan correcteur dans le but de démontrer sa volonté à procéder aux correctifs nécessaires afin de rendre conforme les installations de pompage des eaux usées en fonction des exigences environnementales;

**Considérant que** cedit plan s'échelonne jusqu'en 2026 et engage la Ville formellement dans cette démarche;

**Considérant que** pour des raisons environnementales, aucun prolongement de réseau ne peut être effectué à New Richmond depuis quatre (4) ans;

**Considérant** l'impact économique considérable de cette mesure sur notre Ville;

**Considérant que** l'acceptation dudit plan correcteur par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permettrait l'émission d'un certificat d'autorisation conditionnel qui pourrait permettre un prolongement de réseau pour un futur développement résidentiel;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le plan correcteur des stations de pompage des eaux usées tel que déposé et de le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de leur approbation. Il est également entendu que la Ville sera tenue responsable du non-respect de ce plan et pourra être soumise à des sanctions.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Des remerciements de la part d'une citoyenne, sont adressés au Conseil suite à la réflexion des membres concernant leur orientations dans le dossier d'élection du préfet au suffrage universel. Des discussions concernant certaines particularités de ce dossier sont apportées.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 52.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière